

LE TRAITE DE LISBONNE

Par **ACEROLAS**, le **09/10/2009** à **14:33**

Bonjour,

le thème que j'étudie actuellement pour le concours d'attaché territorial est "le traité de Lisbonne". J'ai une difficulté quant à la construction du plan

ma proposition est la suivante :

I - un nouveau cadre pour l'union européenne
a - un traité fondateur mais non constitutionnel
b - des institutions modernisées et plus démocratiques

II - une mise en oeuvre des actions plus efficaces
a - des compétences élargies et clarifiées
b - une adaptation des traités simplifiée et contrôlée

Je n'ai jamais fait de droit... je suis preneuse de toutes remarques ou observations...

Par **nicomando**, le **11/10/2009** à **10:13**

Ce plan est parfait il manque simplement une chose : la problématique.
Avant de construire tout plan en droit il faut faire une problématique qui va ensuite nous permettre de constituer notre réponse sous forme de plan.

Par **jeeecy**, le **11/10/2009** à **12:27**

il manque à mon goût les étapes nécessaires à son adoption.... et le préalable à ce traité, les conditions qui ont poussé les Etats à modifier le traité...

Certes tout cela pourrait être évacué dans l'intro mais il faut en parler

Par **ACEROLAS**, le **11/10/2009** à **19:42**

Merci pour vos réponses

effectivement, il manque la problématique.
donc 2e proposition de plan.
Pouvez-vous me donner votre avis ?

Merci

I Le traité de lisbonne: une réponse à la crise institutionnelle

A - Une Union européenne plus démocrate

B - des institutions plus efficaces

II - Des états nationaux plus responsables de l'action européenne

A - des compétences partagées

B - un controle des actions renforcé

Par **Gwen49**, le 12/10/2009 à 19:00

Bonsoir,

Attention, ton I-A) me choque. Démocratique serait peut-être plus adaptée. A moins que tu es une signification précise de démocrate ?

Des États nationaux ... je ne crois pas qu'il existe d'États "internationaux" ...

:)

c'est tout ce que j'avais à dire Image not found or type unknown

Par **ACEROLAS**, le 12/10/2009 à 22:09

Merci pour ces observations

Oui, effectivement.... démocratique (c'est une erreur)

oui, et je remplace "états nationaux" par parlements nationaux.

I Le traité de lisbonne: une réponse à la crise institutionnelle

A - Une Union européenne plus démocratique

B - des institutions plus efficaces

II - Des parlements nationaux plus responsables de l'action européenne

A - des compétences accrues et partagées

B - un controle des actions renforcé

Voilà... est-ce que la problématique est présente ?

Merci

Par **Ishou**, le **19/10/2009** à **18:32**

:D

Elle serait présente si vous la présentiez Image not found or type unknown

Par **Gwen49**, le **20/10/2009** à **20:47**

A quel question répond votre plan ?

Il y a aussi l'intégration de la PESC dans le pilier communautaire il me semble, mais je ne sais pas si cela est utile à votre développement. J'ai un doute d'ailleurs si la formation en pilier ne va pas disparaître à l'issue de ce traité...

Par **ACEROLAS**, le **20/10/2009** à **23:36**

Dans le cadre du traité de Lisbonne, les 3 piliers fusionnent. On parle de PESD il me semble ? à confirmer

je n'ai pas su tirer une problématique claire ?

- le traité de Lisbonne : un outil efficace pour renforcer l'action européenne sur la scène mondiale ?